



MAIRIE DE VENETTE  
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 060-216006569-20251008-DEL\_081028\_09-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 octobre 2025

N° 08/10/25-09

**OBJET : Avis du conseil municipal sur le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 31 entre le Bois de Lihus et Compiègne.**

Date de convocation : 29/09/2025  
Date de publication : 09/10/2025

Membres en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

**Présents :** BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DELIQUÉ Elisabeth, DEZERT Nathalie, FORTES José Antonio, JOLY Sarah, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA Jérémie, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

**Absents :** BILLARD David, DEFOULAY Rodolphe, FRANTZ Caroline, GAOUA Djamila, MARTIN Yoan.

**Ont donné procuration :** DEFOULAY Rodolphe à PAGLIALONGA Jérémie, GAOUA Djamila à WESOLEK Thérèse.

**Secrétaire de séance :** WESOLEK Thérèse.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la concertation préalable sur la mise à 2 x 2 voies de la RN31 entre le bois de Lihus et Compiègne par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sous le contrôle de la commission nationale du débat public,

Considérant l'importance de cet axe pour la ville de Venette et le territoire de l'ARC,  
**Entendu** l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN31 entre le bois de Lihus et Compiègne sous réserve de tenir compte des aménagements proposés détaillés dans les attendus de la présente délibération,
- **PROPOSE** un scenario alternatif à la variante A, ci-annexé, permettant de mieux prendre en compte les spécificités et les besoins du territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre les membres présents.

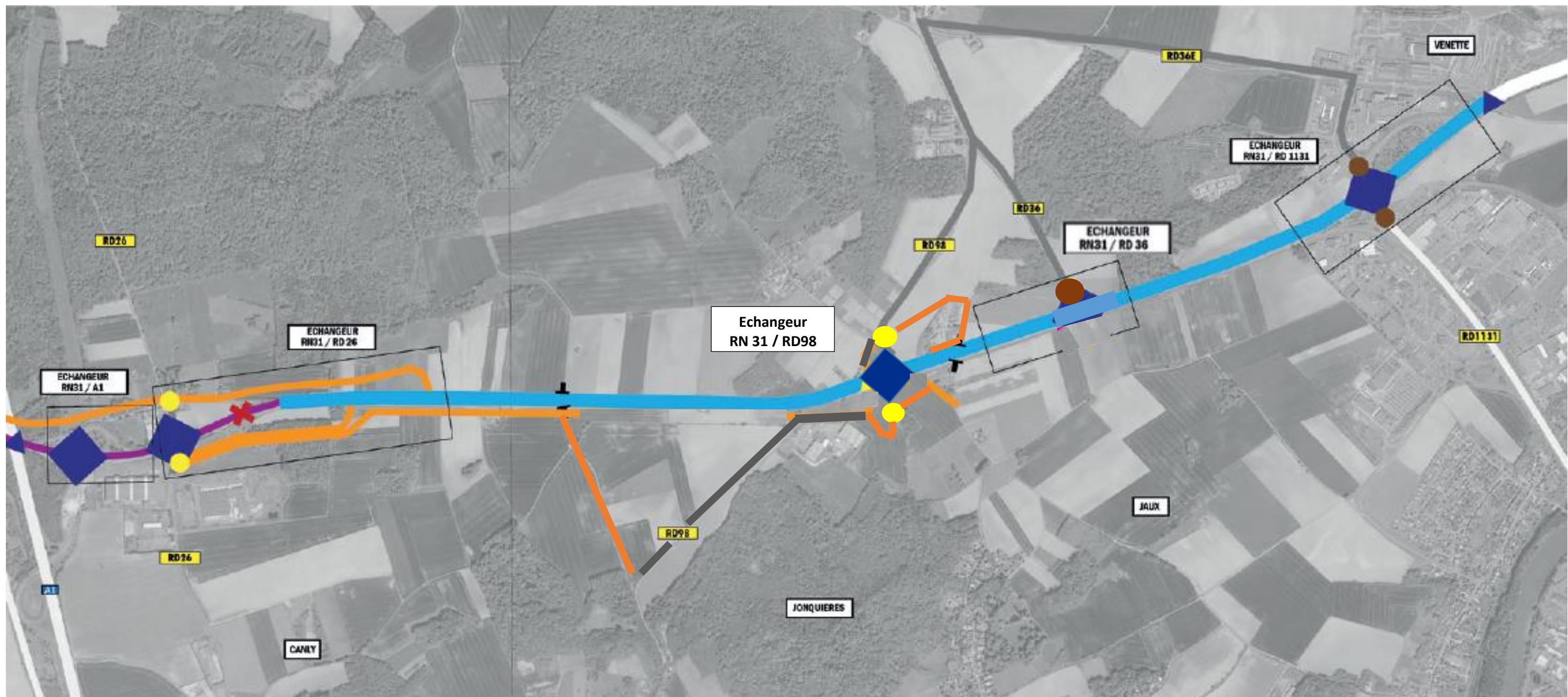
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,  
Thérèse WESOLEK.

PROPOSITION DE L'ARC POUR L'AMENAGEMENT DE LA RN 31 A 2\*2 VOIES ENTRE VENETTE ET L'A1



- Requalification de l'axe existant
  - Mise à 2x2 voies expresse (110 km/h)
  - Infrastructures existantes
  - Carrefour conservé
  - ▲ Croisement dénivelé sans échange
  - Mise à 2x1 voies (90 km/h)
  - Création d'un axe secondaire (80 km/h)
  - Carrefour supprimé
  - Carrefour réaménagé
  - ◆ Carrefour dénivelé avec échanges
  - Mise à 2x2 voies (90 km/h)
  - Axe existant (itinéraire de substitution) (80 km/h)
  - Croisement ou linéaire interrompu
  - Carrefour créé
  - Carrefour plan